



## Fiche 13 – Le Pédibus/Vélobus en questions

Voici l'essentiel des questions que vous vous posez... et leurs réponses en bref.

Vous pourrez également pour plus de détails contacter le **Réseau MILLE-PATTES** qui répondra à toutes vos interrogations



### QUESTIONS

#### A quels enfants s'adresse le Pédibus / Vélobus ?

Aux enfants du primaire (maternelle et élémentaire) ; c'est un groupe scolaire qui est concerné en général. Mais rien n'empêche des enfants plus âgés de s'inscrire au Pédibus / Vélobus.

#### Quelle distance est-il raisonnable de faire à cet âge-là ?

Environ 1 à 2 kilomètres grand maximum pour les Pédibus. Pour les Vélobus la distance est plus importante, mais se limite en temps à 20 minutes environ.

#### Combien d'enfants confie-t-on à un accompagnateur ?

Entre 5 à 7 enfants par accompagnateur selon l'âge des enfants (5 en maternelle, 7 en élémentaire). En général, les lignes regroupent entre 5 et 20 enfants.

#### Combien faut-il de parents pour démarrer un projet ?

Idéalement 3 à 5 parents se mobilisent sur le projet, mais parfois le Pédibus / Vélobus commence avec une personne très motivée, heureusement très vite rejointe par les parents conquis par la démarche.

#### Que faire en cas d'absence d'un accompagnateur ?

Le fonctionnement du Pédibus / Vélobus doit prévoir ce cas, en veillant à instaurer un système de remplacement. Le pilote de ligne est alors chargé de prévenir l'accompagnateur remplaçant.

#### Attend-on les retardataires ?

Chaque groupe fonctionne comme il l'entend, mais en principe le Pédibus / Vélobus fonctionne comme un transport en commun avec un horaire qui doit être respecté.



06 61 06 28 10



[www.reseaumillepattes.org](http://www.reseaumillepattes.org)



## Et si un enfant n'est pas sage et n'écoute pas ?

Les enfants ont signé leur propre charte et par là se sont engagés à écouter les consignes de sécurité de l'accompagnateur. En général ils sont donc conscients des règles et s'y conforment.

## Qu'en est-il de la responsabilité des accompagnateurs ?

Lorsque le Pédibus / Vélobus fonctionne sur la base du bénévolat, sur le plan des assurances (responsabilité civile et accidents), les parents gardent toutes leurs prérogatives. Les enfants sont confiés au Pédibus / Vélobus comme s'ils se rendaient à une invitation chez un copain. Ce point peut être confirmé dans la charte signée par les parents. Il est néanmoins fortement conseillé de se former en association ou de créer une section affiliée au **Réseau MILLE-PATTES** afin de pouvoir souscrire une assurance globale qui couvre l'ensemble de ses membres.

Voir les détails **fiche 3 Les responsabilités**

## Qu'est-ce que ça coûte ?

Pour les associations membres et sections affiliées au **Réseau MILLE-PATTES** quasiment rien, puisque le réseau fournit les outils de communication et le matériel nécessaire au lancement et prend en charge l'assurance qui couvre l'ensemble de ses membres. Pour les associations, tout dépend de l'importance du projet bien sûr. En comptant les photocopies, l'assurance qui peut être prise en compte par **le Réseau** ou la municipalité et divers matériels, le budget est faible (de 100€ à 500€ de fonctionnement par an). Les associations font une demande de subvention auprès de leur commune qui en général est très enthousiaste à la mise en place de ce type de dispositif et refuse rarement de donner ce montant.

## Et que fait-on lorsqu'il pleut ?

Contrairement à ce qu'on pourrait croire les cas sont rares où l'annulation est nécessaire, un ciré ou le parapluie est tout indiqué. L'annulation d'un départ de lignes pour cause de mauvais temps étant généralement prévu par la charte, le pilote est uniquement chargé d'informer l'ensemble des parents d'élèves et accompagnateurs concernés.

## Mais bon, qu'est-ce que ça peut changer ?

Témoignage : « *Devant l'école le matin, c'était un embouteillage monstre. Si Pédibus, c'est 20 voitures en moins, c'est plus de sécurité et moins de pollution, et c'est déjà ça. Sans parler de la convivialité retrouvée.* »

## On parle de Pédibus, Piedibus, Carapattes, Chauss'bus..., c'est quoi la différence ?

Il n'y en a aucune. Tous ces termes désignent exactement la même démarche. Le Réseau Mille-Pattes a choisi d'utiliser le terme Pédibus car il est communément employé. Néanmoins, chacun peut nommer son dispositif comme il le souhaite. Désigner un nom peut aussi faire l'objet d'un concours pour les enfants, ainsi ils s'impliquent et s'approprient leur ramassage plus facilement.

